

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2021

Présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Benjamin HERVE, Guibert MONGIS, Laurent PAIRASTRE, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISE, Pascale RIBES, Céline VANNIER.

Madame Marie-Hélène GAULTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 7 JUIN ET DU 15 JUILLET 2021**
- II – DÉLIBÉRATIONS FISCALES A ADOPTER**
- III – DÉLÉGATION DE SIGNATURES URBANISME POUR LA CONFORMITÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES**
- IV – BILAN SCoT – PAYS SUD TOULOUSAIN**
- V – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 – CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ TEREGA**
- VI – AUTORISATIONS D'URBANISME**
- VII – PROPOSITION TARIFAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**
- VIII – SIGNALÉTIQUE COMMERCE**
- IX – PROGRAMMATION POINTS TRAVAUX**
- X – QUESTIONS DIVERSES**

La séance débute à 20h45

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 7 JUIN ET DU 15 JUILLET 2021

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de valider les comptes rendus des 7 juin et 15 juillet 2021.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, les comptes rendus des 7 juin et 15 juillet 2021.

II – DÉLIBÉRATIONS FISCALES A ADOPTER

Mme le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal, que la délibération relative à l'exonération de 2 ans sur la taxe foncière pour les propriétés bâties doit être prise. Aucun besoin de délibérer pour les autres taxes.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'application de l'exonération pour 40% du montant.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2021

III – DÉLÉGATION DE SIGNATURES URBANISME POUR LA CONFORMITÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle souhaiterait que l'on donne à Mme Dominique LEVRAT la délégation de signature pour les dossiers d'urbanismes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, pour octroyer la signature à Mme Dominique LEVRAT.

IV – BILAN SCoT – PAYS SUD TOULOUSAIN

Mme le Maire explique que le SCoT a transmis les éléments à ne pas dépasser pour les années à venir en termes de construction et de taux d'occupation des sols. La commune ne doit pas dépasser 160 constructions supplémentaires jusqu'en 2030. Il ne faudra pas dépasser 20% de la surface communale de la tâche bâtie.

V – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 – CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ TEREGA

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la redevance TEREGA d'un montant de 136 euros doit être validée pour paiement. Cela couvre 195 mètres linéaires de canalisations de transport de gaz sur la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le paiement de cette redevance.

VI – AUTORISATIONS D'URBANISME

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'elle a participé à un échange au sujet du dossier d'urbanisme de la société SA HLM Les Chalets, et de Mr MAROCCO, à la sous-préfecture, en présence de Madame le Sous-Préfet, des représentants du SYMAR et du PETR. Des nouvelles modifications sont demandées aux déposants, relatives à la configuration du projet et à la hauteur prévues des habitations, en particulier en fonction du dernier niveau d'eau à l'inondation 2018.

Le dossier est donc en attente de leur retour sur ces problématiques.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2021

VII – PROPOSITION TARIFAIRE SUR LA QUALITÉ DE L’AIR INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu’il va devenir obligatoire de contrôler l’air dans les écoles élémentaires à compter de janvier 2023.

Après discussion, il est décidé de transférer la compétence au Syndicat du Rieutarel qui gère les écoles. Il lui sera transmis les devis déjà établis.

VIII – SIGNALÉTIQUE COMMERCE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu’une demande avait été faite par le commerce épicerie « PROXI » installé sur la commune de la mise en place d’une signalétique en bord de route.

Après demande auprès de l’ATD ils nous ont indiqué que cela était interdit. Le gérant du PROXI en sera informé.

IX - PROGRAMMATION POINTS TRAVAUX

Mme le maire demande à Mr Patrick BRIOL, 1^{er} adjoint, de présenter l’avancée des différents dossiers de travaux et les devis afférents.

LA FIBRE : Fibre 31 et Free doivent planter des poteaux pour amener la Fibre à plusieurs endroits de la commune. Ils seront à côté des poteaux bétons.

EFFACEMENT DE RÉSEAU : Au niveau de la Mairie, les travaux sont terminés, il reste à faire la réfection de la chaussée.

ÉGLISE : Les travaux sont quasi terminés. La clôture a été faite à 50% avec le riverain. Il reste le portail à poser et les travaux pour les rosaces. La mairie est en attente des devis.

LOT LE BOURG : En vue de la TEOMI, attente de la validation du département pour le déplacement de la plateforme de 64 mètres. 2 devis = 9000 euros et 2000 euros.

SERVICE TECHNIQUE : le portail est tombé et s’est cassé. Cela pose un problème de sécurité car les agents n’ont plus d’issue de secours. 2 devis ont été reçus :

1/ 3 357 euros

2/ 2 862 euros.

Après discussion, les membres du conseil VOTENT à l’unanimité le devis à 2862 euros.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2021

STADE : L'EURL LACAMPAGNE s'est retiré des travaux en cours. Le montant total pour les travaux du stade s'élève à 30 000 euros. L'assurance remboursera au total environ 21 000 euros.

ROUTE D'ESCAIRE : au niveau du chemin d'accès et de la servitude communale il faut recréer le fossé. Mettre en place un merlon pour la protection du mur.

JARDIN DU SOUVENIR : le devis présenté s'élève à 1200 euros. On reste dans l'attente d'autres devis comparatifs.

RUE DU BUIS : l'enrochement du talus est à prévoir. Il faut prendre en compte que tous les réseaux passent dessous. Il serait possible de faire faire soit :

- un enrochement (rochers) – devis 23 000 euros
- de poser des selleblochs – devis 19 890 euros.

Il faut vérifier la décennale avant de prendre une décision.

CITY STADE : la commune est dans l'attente des dossiers de subventions 2021. Le dossier auprès de la CAF est validé. Il manque un retour pour le passage piéton. Prochain projet mairie ; le plafond de la salle des mariages.

A PRÉVOIR : nettoyage bassin de rétention des lotissements, les différents dysfonctionnements de la salle des fêtes

LOGEMENTS LOCATAIRES : le problème d'électricité est réglé chez Mme DELL'UNTO. A la suite de cela, le cumulus est fragilisé.

X – QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouveau Service National Universel vient d'être créé. Il s'agit de réaliser sur 84h et sur la base du volontariat, des missions d'intérêt général. Cela se nomme « Jeunes engagés » et le coût est de 7 euros par dossier établi, pour la commune.

Madame Le Maire informe qu'aura lieu « La Bobine Verte » le vendredi 17 septembre à la salle des fêtes, en extérieur si le temps le permet. Il s'agit de la diffusion d'un film, précédé d'une table ronde sur le sujet en partenariat avec le Pays Sud Toulousain et l'office de Tourisme de la CCBA.

Les journées du patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre prochain. A cette occasion, l'église sera ouverte au public le dimanche.

Fin de la séance à 22h45